

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 16](#)
(1)[Item](#)[La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883](#)

La Société du Familistère de Guise au préfet du département de l'Aisne, 22 novembre 1883

Auteur·e : Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Date de rédaction [22 novembre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé À la suite d'une visite de l'ingénieur garde-mines, la Société du Familistère transmet au préfet de l'Aisne une déclaration générale de toutes les chaudières de l'usine pour s'assurer d'être en règle avec l'administration.

Notes

- Auteur : la signature de la lettre n'est pas lisible ; il s'agit de la Société du Familistère de Guise d'après le texte de la lettre.
- Destinataire : Charles Séblin est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (51r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

22 novembre 3

Monsieur le Préfet
du département de l'Aisne
à Laon

déclaration
supplémentaire

Dans un dernier bureau, Monsieur l'ingénieur
Garde nous a signalé quelques irrégularités
relativement à la loi dans l'installation de nos
Chaudières, en conséquence pour nous éviter
à l'avenir des réclamations de la part de
l'Administration nous avons l'honneur de
vous adresser ci-joint une déclaration générale
de tous nos appareils à vapeur

Nous faisons la déclaration pour tous nos
générateurs sans exception quoique la plus
grande partie ait déclaré déjà parce que
nous n'avons pu retrouver dans nos papiers
les déclarations antérieures les concernant.
Vous trouverez donc ci-joint, Monsieur le Préfet
une déclaration sur papier timbré et un duplicata
sur papier libre le tout enregistré, ainsi que
le veut la loi.

Veuillez nous retourner le reçu et après
Monsieur le Préfet l'assurance de notre parfaite
considération